



Selenizza SLN 120®

Version 6.0

Date: 10/10/2008

Annule et remplace la FDS de : Février 08

Fiche de donnée de sécurité

Selon la Directive Européenne 2001/58/EC

1. Identification de la Substance / Préparation et de la Société.

Nom du produit :	Selenizza SLN-120®
Utilisation commerciale :	Bitume d'origine naturelle à usage industriel ou routier utilisé en tant qu'additif.

Code produit :

Fournisseur: **SELENICE BITUMI SHA**
PO Box
4326 Vlora – Albania

Téléphone : +355 69 20 99 743
Télécopie : +355 392 20 57 / +355 33 33 123

No d' appel d'urgence : +33 (0) 1 45 42 59 59 (ORFILA)

2 Composition / informations sur les composants.

Description : Bitume naturel

Information supplémentaires :

Considéré comme une substance, c'est un mélange de composés hydrocarbonés de masse moléculaire élevée dérivés de la transformation du brut de pétrole, constitué de produits de nature paraffinique, naphénique et aromatique et contenant un pourcentage restreint de fines minérales.

Il peut contenir des dérivés soufrés et du sulfure d'hydrogène (H₂S) gaz extrêmement toxique, des acides organiques; mais également des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), à une teneur de l'ordre de quelques parties par million (ppm).

Numéro EINECS : 265-196-4

Composants dangereux: Aucun à notre connaissance, en usage normal.

3 Identification des dangers.

Effets néfastes sur la santé:

Le bitume, matériaux solide ou thermo-plastique à température ambiante, ne présente aucun danger d'intoxication et n'est pas considéré comme un danger pour la santé. L'inhalation de poudre ne présente pas de danger connu pour la santé mais doit être évitée par le port des équipements individuels de protection (masque).

Le bitume ne présente pas d'autre danger que celui lié à la température élevée à laquelle il peut être manipulé à l'état liquide (environ 160°C). Le contact avec le bitume chaud peut provoquer des brûlures thermiques sévères de la peau et des yeux.

Bien que les températures d'utilisation du bitume soient inférieures à 200°C il convient de souligner qu'en espace confiné et à très haute température (> 200°C) des vapeurs peuvent parfois s'accumuler. Bien que l'on estime que leur présence ne devrait pas engendrer un risque significatif pour la santé des travailleurs, il est prudent de limiter à un minimum l'exposition à ces fumées en observant de bonnes pratiques de travail et en assurant une bonne ventilation sur les lieux de travail. Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler dans les cuves de stockage ou de mélange contenant du bitume et atteindre des concentrations potentiellement risquées.

Effets sur l'environnement : Aucun à notre connaissance, en usage normal.

Fiche de donnée de sécurité

Selon la Directive Européenne 2001/58/EC

Dangers physico-chimiques :

A température ambiante, risque dans certaines conditions, d'explosivité d'une poudre d'hydrocarbures solides qui peut être limité par une ventilation adéquate des lieux de stockage et de travail.

A chaud, risque particulier d'inflammation ou d'explosion, dans certaines conditions si le bitume est surchauffé. Il faut s'assurer que les postes de travail sont correctement ventilés et si nécessaire porter des vêtements de protection individuels adaptés.

Risques spécifiques :

Lors d'une utilisation à chaud, risque particulier de brûlure, de projection, d'explosion ou d'inhalation de vapeurs en atmosphère confinée. L'exposition prolongée et répétée au bitume ou à ses fumées peut présenter un caractère irritant pour la peau et pour les voies respiratoires.

4 Premiers secours.

DANS TOUS LES CAS DE BRULURE OU D'INHALATION DE VAPEURS OU DE FUMÉES APPELER IMMEDIATEMENT LES SECOURS MEDICAUX D'URGENCE (SAMU, SAPEURS-POMPIERS, MEDECIN, ...) ET ASSURER LA PROTECTION DES SAUVETEURS (voir ci-après).

Inhalation (premiers secours) :

Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes d'aérosol de poudre en utilisation à température ambiante ou de vapeurs, de fumées ou d'aérosols en utilisation à chaud, transporter la personne à l'air et la maintenir au chaud et au repos (en particulier pour le risque de narcose hydrocarbonée et/ou d'intoxication sulfhydrique). En cas de difficultés respiratoires pratiquer une assistance respiratoire efficace.

Contact avec la peau (premiers secours):

En utilisation à température ambiante et contact de poudre de bitume avec la peau, nettoyer à l'eau et au savon. Rincer abondamment. Nettoyer les vêtements souillés.

En utilisation à chaud et en cas projection et de brûlure, REFROIDIR IMMEDIATEMENT ET RAPIDEMENT AVEC BEAUCOUP D'EAU DANS L'ATTENTE D'UN TRANSPORT D'URGENCE EN MILIEU HOSPITALIER. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE BITUME CHAUD ADHERANT A LA PEAU, Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas adhérence à la peau.

Contact avec les yeux (premiers secours) :

En cas de contact de poudre de bitume à température ambiante ou en cas de projections de produit chaud, rincer ou refroidir immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau, en écartant si possible les paupières, pendant 5 à 20 minutes et transporter d'urgence en milieu hospitalier spécialisé.

Protection des sauveteurs :

Port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire en cas d'intervention en atmosphère confinée en cas d'utilisation du produit à chaud.

5 Mesures de lutte contre l'incendie.

Point d'éclair : > 296 °C selon la norme NF EN ISO 2592.

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, CO2, poudre, sable et éventuellement eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés : NE JAMAIS UTILISER D'EAU EN JET.

Dangers spécifiques :

L'ajout d'eau sur le bitume chaud peut provoquer des débordements de cuve et de violentes

Fiche de donnée de sécurité

Selon la Directive Européenne 2001/58/EC

projections de bitume chaud.

La combustion incomplète et la thermolyse du bitume peuvent produire des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, etc... et des suies. Leur inhalation peut être très dangereuse.

Protection des intervenants :

Port obligatoire d'un appareil respiratoire individuel, en atmosphère confinée, en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés dus à la combustion incomplète.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

Précautions individuelles :

En fonction d'une utilisation solide à température ambiante ou liquide à chaud et des risques d'exposition porter un casque avec écran facial et protège-cou, des gants ainsi qu'une combinaison et des bottes (avec pantalon à l'extérieur). Ils seront en matériaux infusibles et résistant au feu.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir le produit avec tout moyen approprié en fonction de son état physique (poudre solide ou liquide chaud). Récupération : absorber avec de la terre ou un matériau inerte (laisser figer le produit en cas d'utilisation à chaud). Collecter le produit et l'ensemble des parties souillées et stocker dans des récipients hermétiques.

Elimination : Recyclage ou remise à un éliminateur agréé.

7 Manipulation et Stockage.

Mesures techniques : de façon générale, assurer la disponibilité des moyens de refroidissement et de lutte contre l'incendie à proximité.

En particulier lors de l'utilisation du produit à chaud, ne pas utiliser de flamme nue, ne pas percer, meuler ou souder de citerne ou tuyauterie non dégazée.

Prévention de l'exposition des travailleurs : en poudre à température ambiante : avant tout mouvement et manipulation de produit, s'assurer du port des vêtements de protection individuel, casque, gants, lunette et masque anti-poussière.

En utilisation à chaud : maintenir la température du bitume aussi basse que possible afin de minimiser les dégagements de fumées. Avant tout mouvement de produit et en fonction des risques d'exposition porter un casque avec écran facial et protège-cou, des gants ainsi qu'une combinaison et des bottes (avec pantalon à l'extérieur). Ils seront en matériaux infusibles et résistants au feu.

Ne pas respirer les poussières de poudre, vapeurs, fumées, brouillards lors d'utilisation à chaud.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant les mouvements et l'utilisation du produit.

Prévention des incendies et des explosions : en poudre à température ambiante :! manipuler et stocker le produit loin de toute flamme ou point chaud.

En utilisation à chaud : manipuler et stocker le produit à la température la plus basse possible, environ a une température supérieure de 100 °C à celle du point de ramollissement, et d'une manière générale ne pas dépasser 200-210°C. NE JAMAIS CHAUFFER UN RESERVOIR OU UNE CITERNE SI LES ELEMENTS CHAUFFANTS NE SONT PAS LARGEMENT RECOUVERTS (MINIMUM 15 cm).

Ne pas réchauffer les pompes ou les conduites avec une flamme nue.

De l'hydrogène sulfuré peut s'accumuler dans les bacs en stockage prolongé à température élevée.

Conseils d'utilisation : éviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistants au bitume chaud.

A éviter : prendre toute disposition permettant d'éviter les entrées d'eau dans les bacs, citernes,

Fiche de donnée de sécurité

Selon la Directive Européenne 2001/58/EC
lignes de flexibles, ...

Matières incompatibles : réaction dangereuse possible avec les agents oxydants forts.

Matériaux d'emballage recommandés : acier, acier inoxydable.
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux bitumes chauds.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

Paramètres de contrôle ; valeurs limites d'exposition :

Pour les poussières de bitume (stockage et manipulation à température ambiante) :

- en France aucune
- en l'absence de limites d'exposition réglementaires, il est recommandé d'utiliser une VME (valeur moyenne sur 8 heures d'exposition) de 5 mg/m³ en Total Particulate Matter

Pour les fumées de bitume (manipulation et utilisation à chaud) :

- en France aucune
- en l'absence de limites d'exposition réglementaires, il est recommandé d'utiliser une VME de 5 mg/m³ en TPM

POUR LES VAPEURS D'HYDROGENE SULFURE :

- en France, valeurs réglementaires de VME de 7 mg/m³ (ou 5 ppm) et VLE (valeur maximale sur 15 minutes) de 14 mg/m³ (ou 10 ppm).

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : masque anti-poussière lors de manipulation de poudre et port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire en cas d'intervention en atmosphère confinée.

Protection des mains : gants imperméables, infusibles et résistants au feu.

Protection des yeux : pour les manipulation à chaud, casque avec écran facial et protège-cou.

Protection de la peau et du corps (autre que les mains) : pour les manipulations à chaud, porter un casque avec écran facial et protège-cou ainsi qu'une combinaison et des bottes (avec pantalon à l'extérieur). Ils seront en matériaux infusibles et résistants au feu.

Mesures d'hygiène : faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le bitume en poudre ou chaud et ses vapeurs. Faire de même pour le personnel chargé des opérations de nettoyage des matériels souillés par le bitume afin d'éviter en particulier, le contact avec la peau, de bitume dilué par un solvant.

En cas de souillure minime de la peau, se laver abondamment à l'eau et au savon ou enlever le bitume à l'aide d'huile végétale, d'huile blanche, de paraffine tiède ou d'un savon recommandé à cet effet.

N'UTILISER NI PRODUIT ABRASIF, NI SOLVANT, NI CARBURANT.

Faire nettoyer les vêtements ou combinaisons de protection au moins une fois par semaine et les remplacer si nécessaire.

9 Propriétés physiques et chimiques.

Etat physique : Solide à température ambiante

Fiche de donnée de sécurité

Selon la Directive Européenne 2001/58/EC

Couleur :	Noir ou brun noir
Odeur :	Caractéristique de bitume
Propriété oxydante :	Non applicable
pH :	Non applicable.
Point de ramollissement :	120°C selon la norme NF EN 1427.
Point d'éclair :	> 296 °C selon la norme NF EN ISO 2592.
Caractéristiques d'explosivité :	Les bitumes surchauffés peuvent dégager des vapeurs inflammables capables de former dans certaines conditions des mélanges gazeux explosifs.
Pression de vapeur :	négligeable aux températures usuelles.
Masse volumique :	la méthode applicable est celle permettant d'obtenir la densité relative soit : environ 1.16 à 25°C selon la classe (norme NF EN ISO 3838)
Solubilité dans l'eau :	Insoluble et non miscible.
Solubilité dans les solvants organiques :	soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
Solubilité dans les corps gras :	partiellement soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Log Pow > 6
Autres données :	
* Point de feu :	> 300°C selon la norme NF EN ISO 2592.
* Pénétrabilité :	max 1 dmm selon la norme NF EN 1426
* Caractéristiques de distillation :	point initial de distillation : > 250°C (ASTM 2887).
* Conductivité électrique :	isolant.
* Hygroscopicité :	non hygroscopique.

10 Stabilité et Réactivité.

Stabilité : produit stable en poudre à température ambiante et aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi à chaud.

Conditions à éviter : la surchauffe du produit, les étincelles, les points d'ignition, les flammes et l'électricité statique.

Matières à éviter : agents oxydants et eau en contact de bitume chaud.

Produits de décomposition dangereux : la combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, etc.. et des suies. Dans des espaces confinés, de l'hydrogène sulfuré peut s'accumuler.

11 Informations toxicologiques.

Toxicité aiguë – inhalation : risque improbable dans les conditions normales d'emploi. Toutefois, l'inhalation de vapeurs à forte concentration peut entraîner une narcose hydrocarbonée et/ou une intoxication sulfhydrique.

Toxicité aiguë - contact avec la peau : non classé. Les bonnes conditions d'emploi en température ou l'état physique à température ambiante ne permettent pas normalement de pénétration cutanée.

Toxicité aiguë – ingestion : non classé

Effets locaux – inhalation : de fortes concentrations de vapeurs de bitume chaud ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Fiche de donnée de sécurité

Selon la Directive Européenne 2001/58/EC

Effets locaux - contact avec la peau : pas de risque d'irritation à température ambiante. Risque de brûlures thermiques en cas de contact avec le produit chaud. Les fumées de bitume condensées pourraient être légèrement irritantes pour la peau.

Effets locaux - contact avec les yeux : de fortes concentrations de vapeurs de bitume chaud ou d'aérosols ou de poussières de bitume froid pourraient être irritantes pour les yeux.

Sensibilisation - contact avec la peau : non sensibilisant.

Toxicité chronique ou à long terme - Inhalation : de fortes concentrations de vapeurs de bitume chaud ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Toxicité chronique ou à long terme - contact avec la peau : pas de danger chronique à température ambiante. Dans des conditions normales d'application, le contact de la peau avec le bitume est faible.

Cancérogénèse : suivant les critères de la CE, les bitumes ne sont pas classés dangereux. Ils contiennent de très faibles concentrations de Composés Polycycliques Aromatiques (PAC). Dans le bitume non dilué, ces PAC ne sont pas bio-disponibles. Cependant, si ces bitumes sont mélangés avec des diluants pour obtenir une faible viscosité à température ambiante, ces PAC peuvent le devenir. Malgré cette présence connue de PAC, il n'y a aucune preuve que l'exposition au bitume non dilué ou à ses fumées présente un risque de cancer pour l'homme.

12 Informations écologiques.

Mobilité :

SOL : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.

EAU : insoluble, le bitume flotte ou se dépose en fonction de la nature de l'eau.

Persistance / dégradabilité : sous forme massive le produit est pratiquement inaltérable dans l'environnement.

Bioaccumulation : bien que tous les constituants du bitume aient des valeurs Log Pow supérieures à 6 et donc aient un potentiel bioaccumulatif, il s'avère en pratique que leur solubilité très faible dans l'eau et leur haut poids moléculaire sont tels que leur biodisponibilité aux organismes aquatiques est très limitée et donc la bioaccumulation est improbable.

Ecotoxicité : considéré comme non dangereux pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination.

Méthodes pertinentes d'élimination des déchets : les déchets de bitume n'étant pas classés en tant que déchets dangereux, la méthode recommandée est le recyclage ou la remise à un éliminateur agréé.

Méthodes pertinentes d'élimination des emballages souillés : recyclage ou remise à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: Loi n° 76-663 du 19/07/1976 modifiée (Installations classées).

Décret du 7 juillet 1992 (nomenclature des I.C.).

Décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

Fiche de donnée de sécurité

Selon la Directive Européenne 2001/58/EC

14 Informations relatives au transport.

A FROID : non classé dangereux pour le transport

Classe de danger ADR/RID : aucune
Groupe d'emballage ADR/RID : aucun
Classe de danger IMDG : aucune
Groupe d'emballage IMDG : aucun
Classe/Elément ADNR : aucun
Classe de danger IATA/OACI : aucune
Groupe d'emballage IATA/OACI : aucun

15 Informations réglementaires.

REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE - ETIQUETAGE CE : le bitume oxydé dur à température ambiante n'est pas soumis à étiquetage selon la directive 67/548/CEE modifiée.

Symboles UE : Néant.

Phrases R : Néant.

Phrases S : Néant.

Code Sécurité sociale : Tableau(x) des maladies professionnelles : Non concerné.

Maladies à caractère professionnel : Article D461-6-D1.

Code du Travail : Art. R 241-50, arrêté du 11/07/1977.

Installations classées : N° 1520 - 1521.

Nomenclature des déchets JOCE du 16.02.2001 : Catégorie 05 01 08

16 Autres informations.

References :

Monographie du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC ou IARC) - Volume 35 de janvier 1985, complété par le supplément n°7 de 1987.

Rapport du CONCAWE Product dossier n° 92/104.

Rapport Eurobitume (99/008 - Mai 1999).

Rapport Eurobitume 96/002 et 98/005 - Révision Juin 2002

Date de création de la fiche: 10/10/2008.

Annule et remplace la fiche du Février 08.

Date d'édition de la fiche: 10/10/2008.

" Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités ».

Fin du document.

Nombre de pages : 7